Dixième année — N° 366 | On s'abonne au Bureau du Journal 17, RUE DE L'ANNONCIATION, à PARIS, et dans tous les Bureaux de Poste | SAMEDI 18 DÉCEMBRE 1915

ABONNEMENTS
FRANCE. . . . Un an. 6 fr.
ETRANGER . . . — 8 fr.
LE NUMÉRO :
FRANCE. . . . . 10 centimes
ETRANGER . . . . 15 —
Aux Bureaux du Journal ment

TÉLÉPHONE : PASSY 46-11

ANNONCE
aux Bureaux du Journal

LA FRANÇAISE

Journal de Progrès Féminin

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Directrice-Fondatrice :
Jane MISME

ABONNEMENTS
FRANCE. . . . . Un an. 6 fr.
ETRANGER. . . . — 8 fr.
LE NUMÉRO :
FRANCE. . . . . 10 centimes
ETRANGER. . . . . 15 —
Aux Bureaux du Journal seulement

ANNONCES
aux Bureaux du Journal

Les Françaises pendant la guerre. Ce qu'elles font. Ce qu'on fait pour elles.

Nouvelles brèches aux lois matrimoniales

La Chambre a voté le 9 décembre une proposition de loi de M. Maurice Viollette, à qui la cause des femmes et des enfants doit ainsi un nouveau bienfait.

D'après cette loi, les enfants naturels des soldats tués à l'ennemi pourront être légitimés par décision d'un tribunal, si la preuve existe que le père eut l'intention d'épouser leur mère. La preuve peut résulter soit d'une procuration donnée par le défunt pour un mariage qui n'aura pu être célébré ou l'aura été après son décès, soit de démarches faites à la mairie pour un mariage réel avant la mobilisation, soit d'une simple correspondance.

La mère, pensez-vous, peut-être, deviendra donc, en même temps, la veuve légitime du défunt.

Ce serait la logique même. Mais le législateur n'a point osé aller jusque-là à cause, vous savez bien, de ce dieu féroce qu'on appelle le Droit, non point droit de la justice ou du bon sens, mais grimoire, laborieusement, contradictoirement souvent, issu au long des siècles, de légistes plus ou moins lucides.

Lorsqu'un parlementaire de cœur et d'esprit s'aperçoit aujourd'hui qu'une nouvelle loi juste devient nécessaire, il ne lui suffit pas de pouvoir venir dire à ses collègues qu'elle est juste et nécessaire. Il lui faut s'inquiéter de savoir s'il se trouvera dans le grimoire quelque vieille disposition qu'il pourra invoquer, même en forçant un peu le sens pour justifier son innovation; et encore il devra songer à d'autres vieilles dispositions opposées à sa réforme et avec lesquelles il lui faudra transiger.

La loi de M. Maurice Viollette nous a procuré une fois de plus le spectacle de ce double phénomène. La Chambre s'est montrée, reconnaissons-le, particulièrement bienveillante à la réforme qu'on lui proposait, comme elle sait l'être toujours depuis la guerre, lorsqu'il s'agit de marquer la reconnaissance du pays envers ceux qui le défendent.

Cependant, si la République Française osa admettre une législation spéciale pour qu'une de leurs dernières volontés soit exécutée, ce n'est point simplement parce que il est bien que ce soit ainsi. La Chambre aurait frémi d'une pareille responsabilité. Par bonheur pour les petits des soldats tombés, Louis XIV naguère usa de procédés spéciaux pour rendre légitime sa progéniture extra conjugale. Et c'est grâce à certain *rescrit du prince* que M. Viollette a pu sans difficulté, avec un minimum de discussion, faire adopter sa loi. Les tribunaux de la République joueront le rôle des princes abolis.

Hélas ! la toute puissance du grand roi n'est point allée jusqu'à légitimer, avec ses enfants, leurs mères, pour la bonne raison qu'il avait une femme légitime, déjà. Et M. Viollette, sûr probablement d'avance d'un échec, n'a point demandé à la République d'être plus logique que Louis XIV, quand d'ailleurs, elle admet par la légitimation des enfants, que leur père, célibataire, veuf ou divorcé, était libre de contracter mariage avec leur mère. Mais les défenseurs du Code auraient crié en masse au sacrilège, parce que, si l'on bien compris les explications de M. Lefas, on ne peut pas marier une femme avec un homme qui n'existe plus. Cependant le même M. Lefas accorde que le « législateur est maître de faire produire des conséquences à la volonté commune des parents, marquée par des actes formels » de devenir époux. Ces conséquences peuvent aller jusqu'à la légitimation des enfants. Personne n'a dit pourquoi, puisque le législateur en était maître, il ne les aurait pas poussées jusqu'à la légitimation de la mère.

Et ainsi nous aurons dans le Code et dans la vie cette incroyable chinoiserie : des enfants légitimes d'un père qui, par conséquent, sera censé les avoir eus d'une union légitime avec une femme qui n'était pourtant point sa femme légitime, qui ne sera que leur mère naturelle, tandis qu'ils seront pourtant ses enfants légitimes à elle aussi.

Par deux fois, M. Maurice Viollette a porté le débat dans une haute atmosphère morale qui est rarement celle des milieux politiques.

A M. Lefas qui réclamait des restrictions au jeu de la loi il a répliqué :

Notre honorable collègue nous dit que c'est une mesure exorbitante du droit commun, une mesure en dehors de toutes nos habitudes juridiques, une mesure exceptionnelle.

C'est exact, mais n'est-ce pas aussi une chose exceptionnelle que le sacrifice que la France a demandé à ses enfants en les arrachant, du jour au lendemain, à leurs foyers et à leurs intérêts sans leur laisser le temps de mettre en ordre leurs affaires ? (Très bien! très bien!)

Je vous en prie, faisons moins de procédure, mais faisons plus de générosité ! (Applaudissements.)

Dans une période comme celle que nous traversons, c'est moins par le droit que le législateur doit se décider, que par le cœur. (Très bien! très bien!) Nous vous demandons donc d'adopter les conclusions de votre commission. (Nouveaux applaudissements.)

Un peu plus tard M. Jean Lerolle à son tour intervenait. Le texte de M. Viollette admettait que, selon le droit commun, les auteurs ou les autres ascendants du père s'opposassent devant le tribunal à la légitimation. M. Lerolle voulait que tous les héritiers légitimes du père fussent admis à protester, car, par exemple, les enfants d'un précédent mariage pourraient se trouver lésés par la légitimation. Et, par un autre amendement, celui de M. Lerolle ayant été repoussé, M. Ernest Lamy revenait à la charge et réclamait que la légitimation ne put porter tort aux enfants d'un précédent mariage.

M. Maurice Viollette. — La commission ne peut que s'opposer de la façon la plus absolue à l'adoption de l'amendement de M. Lamy.

M. Lamy demande que la légitimation ne puisse pas préjuger aux droits des enfants d'un précédent mariage. En ce qui me concerne, je n'arrive pas à reconnaître aux enfants d'un précédent mariage un droit sur un héritage grevé d'une obligation du genre de celle qui résulte de l'application de la loi actuelle.

Il n'est pas possible d'admettre que l'enfant, dans un intérêt matériel, puisse empêcher son père de remplir un devoir de conscience. (Très bien! très bien!) Il n'est pas possible alors que l'enfant n'a purement et simplement à invoquer, passez-moi l'expression, qu'un intérêt de gros sous, il puisse empêcher son père de satisfaire aux obligations les plus impérieuses et les plus sacrées.

La Chambre cependant a fait quelque chose pour les mères des enfants légitimés. Elles seront, comme les veuves, admises au droit de pension.

Et voilà, en somme, une brèche nouvelle à cette intangible et cruelle législation du mariage, néfaste par la plupart de ses dispositions au foyer et à la Société qu'elle prétend protéger, et qui morceau par morceau finira tout de même par tomber. Après la loi sur la recherche de la paternité, celle-ci est une autre atteinte au principe qui, sous prétexte de sauvegarder la famille, fait les petits sans famille, et que, naturellement, quelques députés n'ont pas manqué d'invoquer dans la discussion. Ils ont été battus.

Souhaitons que le Sénat ratifie promptement le vote de la Chambre.

***

Le Sénat a enfin voté la loi sur la légitimation des enfants adultérins. On sait que les lois qui interdisaient naguère le mariage des amants adultères et qui maintenant le permettent, défendent encore que les enfants nés au cours de l'adultère soient légitimés par le mariage de leurs parents. Ainsi les coupables peuvent rentrer dans la vie régulière, tandis que les innocents créés par eux en sont exclus.

Depuis vingt ans, depuis 1906, une réforme en faveur des pauvres petits est en route au Parlement. Pendant dix ans, des propositions de loi d'auteurs divers dont MM. Viviani, Groussier, Jaurès, Folleville de Rumorel, Dejeante Allard, etc., furent déposées à la Chambre et ne parvinrent jamais à sortir des commissions.

En 1904, après le vote de la loi permettant le mariage aux complices de l'adultère, MM. Viollette et Steeg déposèrent un nouveau texte qui fut adopté à la Chambre, voté ensuite au Sénat avec modifications, revoté dans sa forme première par la Chambre en 1904.

Depuis, le Sénat a soumis cette loi à un jeu prolongé de balançoire; plusieurs autres propositions s'y sont adjointes. Le tout est venu en première délibération au mois de juillet 1912; mais la discussion fut ajournée sur la demande du sénateur Bérenger, parce que, dit-il, *on n'avait pas eu le temps d'étudier le sujet.*

Plus tard ce fut M. Briand, garde des Sceaux, qui fit retirer la loi de l'ordre du jour.

La forme dans laquelle elle vient d'être votée assure le triomphe de la question de « gros sous » que nous avons vu M. Viollette écarter si noblement à la Chambre. Les enfants adultérins ne pourront être légitimés par le mariage de leurs parents qui si leur père ou leur mère n'ont pas d'enfants de leur précédent mariage.

Jane MISME.

L'humour Allemand en 1915

JUGÉE PAR UN HUMORISTE FRANÇAIS

J'ai sous les yeux plusieurs journaux illustrés d'Outre-Rhin : Simplicissimus, Brummer, etc. Je m'en rappelle beaucoup d'autres que j'ai feuilleté autrefois, soit ici, soit en Allemagne ou dans les pays scandinaves ; et je retrouve telle quelle mon impression du « temps de paix » : dessin soigné, bien construit, d'une synthèse intéressante parfois : légendes à peu près nulles. L'Allemagne ne possède pas à beaucoup près, le pendant d'un Gavarni ou d'un Forain dont une seule ligne de texte ouvre à la pensée tout un monde de réflexions amères, profondes, ou d'une ironie piquante ; toujours basée sur une observation réelle de l'âme humaine.

Beaucoup moins frondeuse en temps de paix que la caricature française, la caricature allemande s'est aujourd'hui banalisée davantage encore ; et les coups de boutoir, estampillés par la censure, qu'elle réserve aux seuls ennemis de l'Empire sont si gros si peu aiguisés, qu'ils ne blessent guère. Par exemple, voici dans une petite brochure intitulée : « Pension de famille de Döberitz ». Döberitz est un vaste camp de prisonniers : un soldat anglais qui se plaint que le « camarade russe prend un bain de pieds dans la soupe !... » (ah ! ah ! ah !...) ; et deux soldats français s'ébahissant devant un encrier plein de cigognes : « Ont-ils de la veine ces Allemands ! c'est eux qui ont le plus de victoires, le plus de bonnes choses à manger, le plus d'argent (hum !...) et le plus de cigognes !!... »

Le Simplicissimus représente les Pyramides bariolées aux couleurs allemandes — rien que ça. A noter que ce journal était avant la guerre, un des plus indépendants qui aient existé en Allemagne ; et je me rappelle, dans ses colonnes nombre de dessins fort cinglants sur la morgue des officiers impériaux, les scandales berlinois de 1907, les répressions cruelles de certaines grèves etc.

Le « Brummer », représente une soirée à Paris : des dames décolletées, les hommes en frac, s'enivrant de vins généreux pour oublier la guerre (quelle justesse d'observation !) et là dedans éclate la bombe dun taube qui réduit en morceaux les belles dames et leurs compagnons. L'auteur nous annonce malicieusement qu'ils navaient pas prévu un si beau feu d'artifice !... »

Ceci m'amène à présenter comme dernier trait de finesse teutonne, le plus caractéristique de tous : le coup de pied aux faibles qu'ils ont écrasés. Voici un lamentable troupeau de prisonniers civils hâves et déguenillés, défilant devant des officiers qui déclarent ne pas reconnaître dans les malheureuses femmes chargées de marmaille, la « célèbre beauté piquante des Françaises » !

Voici, dans la « Pension Döberitz » citée plus haut, l'infortuné bourgmestre Max, balayant les rues d'une ville allemande, dans un accoutrement ridicule ; la légende porte: « Il peut dire maintenant qu'il a de l'occupation ! » Je ne compte pas les caricatures sur le roi de Belgique; elles sont aussi niaises que répugnantes.

Enfin, les dessinateurs allemands ont bien de l'esprit en ce moment. Ils ne leur manquent plus que de l'exercer un peu sur miss Cavell.

S. de Callias.

NOUS AVONS REÇU

De Mme J. Bernard, de Lyon contribution au budget de **La Française**, 5 francs.

De l'Union Fraternelle des femmes, contribution au budget de *La Française*, 10 francs.

LA PROPAGANDE FRANÇAISE PAR LES FEMMES

Service Féministe de Propagande à l'Etranger

Le service de propagande française à l'étranger, attaché aux sociétés féminines françaises a été fondé en avril 1915, sur l'initiative de Mme Brunschvicg.

Son bureau se compose ainsi : Mmes Brunschvicg et Le Verrier pour l'U. F. S. F. ; Pichon-Landry pour le Conseil national des femmes ; de Witt-Schlumberger pour l'Alliance internationale pour le suffrage des femmes ; Mlle V. Thomson pour **la Vie féminine**. Sa secrétaire est Mme Casevitz.

L'objet de ce service est, comme son nom l'indique, de faire de la propagande française chez les neutres, par l'envoi de brochures traitant de la guerre, de ses causes, des responsables, des atteintes au droit, de l'étrange mentalité allemande.

Aussitôt créé notre service fut généreusement fourni de brochures par le ministère des Affaires étrangères représenté par M. Fournol ; par M. Rebelliau, membre de l'Institut, qui nous fait le service, à de nombreux exemplaires en 9 langues du Bulletin de l'Alliance française et qui inséra, dans ce Bulletin qui tire à 100,000 exemplaires, notre réponse au Congrès de la Haye.

Grâce à ces concours aussi importants moralement que matériellement, nous avions reçu, à la fin d'octobre, un total de 2980 brochures plus une cinquantaine de photographies prises sur le front et dans les villes bombardées.

Ajoutons-y le don d'un ami qui a fait envoyer directement de notre part, 200 exemplaires du volume « J'accuse ».

Toujours à la fin d'octobre nous avions fait un millier d'envois, exactement 972, dont un grand nombre contient plusieurs brochures. Ce chiffre même nest plus vrai aujourd'hui, car chaque jour de nouveaux envois partent.

Nos envois se répartissent ainsi :

Amérique du Nord : 139 ; Amérique du Sud : 102 ; Australie : 17 ; Bulgarie : 8 ; Canada : 4 ; Chine : 1 ; Danemarck : 8 ; Italie : 22 ; Norvège : 7 ; Hollande : 273 ; Portugal : 9 ; Roumanie : 363 ; Afrique du Sud : 6 ; Suède : 98 ; Suisse : 129 ; Espagne : 103 ; Grèce : 2 ; France, Angleterre : 8.

Les premiers envois furent faits aux sociétés féminines nationales des grandes alliances internationales, et d'après des listes de quelques noms qu'on nous donna. Mais très vite notre propagande s'étendit, non seulement aux milieux féminins mais plus encore dans la Société intellectuelle des pays neutres.

A nos envois, était jointe une lettre, demandant si nous devions continuer l'envoi des brochures ; nous avons reçu de nombreuses réponses ; la plupart sont approbatives et joignent à leurs encouragements des listes de personnes à qui nous devons envoyer nos brochures. Trois seulement nous demandent de ne pas continuer les envois.

L'une d'elle donne un argument vraiment curieux pour expliquer son refus de recevoir nos brochures : « Je vous prie de ne plus m'en envoyer (des documents). Je suis et désire rester neutre et j'ai aussi refusé des envois analogues venant d'Allemagne ! »

Je suppose que cette neutre parfaite s'abstient également de lire les journaux et et qu'elle attend, imperturbable, la fin du conflit pour lire dans un manuel d'histoire ce que fut la grande guerre.

Cette correspondance est extrêmement intéressante à dépouiller, malheureusement il nous faudrait trop de place pour le faire en détail. Voici cependant quelques extraits qui montrent combien notre propagande est appréciée dans ces pays neutres inondés de brochures allemandes.

C'est avec la Hollande que nous avons les rapports les plus fréquents : des artistes nous ont envoyé leurs précieux encouragements.

« Vos brochures me seront une documentation et un appui à ma campagne », nous écrit Louis Raemackers, l'artiste « qui fit ces saisissants dessins d'un neuf et qui mène une si vaillante campagne dans le « Telegraaf ».

L'Union hollandaise pour le Suffrage des femmes, l'Union pour le suffrage des femmes, d'Utrecht, le bureau national des femmes nous ont certifié leur désir de nous aider.

Des professeurs de lycées, d'écoles primaires supérieures de Hollande, des médecins, des avocats, des commerçants tous nous répondent ; reconnaissants de recevoir de nous ce signe de vie, tous affirment leur amour pour la France dont ils apprécient le caractère héroïque et chevaleresque ; mais presque tous aussi, laissent paraître le regret du peu d'effort que nous faisons intellectuellement, commercialement, industriellement, pour faire régner notre influence sur un pays qui nous est déjà acquis.

« Est-ce que vraiment les Français commenceraient à comprendre qu'il faut faire un peu de propagande, qu'il ne faut pas laisser tout faire aux Prussiens ? » nous écrit l'un d'eux, au cours dune longue lettre extrêmement intéressante.

Un autre, en faisant des vœux ardents pour le triomphe de notre cause, exprime sa profonde admiration pour « l'attitude noble et digne des femmes françaises ». De tous côtés les lettres nous arrivent : d'Amérique du Sud spontanément on nous écrit pour nous demander des brochures pour lutter contre la propagande allemande ; de Roumanie où le journal « l'Adevérul » nous demande instamment de lui continuer nos envois; de Suisse, de Suède d'où des témoignages d'admiration pour notre pays nous vinrent nombreux. « Permettez-moi, nous écrit une Suédoise, de saisir cette occasion pour vous exprimer combien j'admire la vaillance indomptable et rayonnante des Françaises ».

En Amérique du Nord nous sommes en relation avec les principaux collèges de filles ; mais de certaines villes, comme San Francisco, on nous écrit : « Je suis si heureux de dire qu'aucune propagande n'est nécessaire, tout le monde est pour les Alliés encore plus depuis l'affaire du Lusitania ».

Quant à Italie, lorsque nous y envoyâmes nos brochures, ce pays n'était presque plus neutre, nous le vîmes au ton débordant d'enthousiasme des cartes qu'on nous envoya. Cela menaçait même de nous donner un sérieux surcroît de travail, car il fallait répondre. Heureusement l'Italie marcha et notre propagande n'eut plus à se faire chez notre alliée.

L'Espagne mérite une mention spéciale. On nous avait indiqué le clergé espagnol comme germanophile — à des exceptions près — par haine de la France libre-penseuse qui fit la loi de séparation. Le recteur de Saint-Louis des Français, de Madrid, s'étant mis à notre disposition pour nous aider, nous lui demandâmes des noms d'ecclésiastiques. Il nous les donna et nous envoyâmes des livres et des albums de photographies publiés sous la direction de Monseigneur Baudrillart recteur de l'Institut catholique de Paris. Jusqu'à présent, nous n'avons reçu aucune approbation.

Avant d'en finir avec cette correspondance, je voudrais vous donner connaissance de quelques lignes d'une lettre fort intéressante qui vient de m'arriver d'Alkmaar (Hollande) ; elle émane d'une femme, parlant de ses compatriotes pacifistes elle écrit : « les dames pacifistes-féministes, qui continuent avec ardeur l'œuvre « du Congrès de la Haye, ne sont pas si « pro-allemandes » qu'on pourrait le croire. C'est la neutralité, acceptée sans discussion, comme seule base possible pour « faire quelque chose » qui est au fond « de toutes leurs erreurs déplorables... elles savent que la guerre est atroce et « qu'il faut faire « quelque chose » afin que « le massacre soit fini aussitôt que possible : elle choisissent la manière la plus « commode et la moins dangereuse pour « elles la méthode neutre. C'est simple et « elles s'étonnent vraiment que les Françaises ne veuillent pas comprendre des « choses si peu compliquées. ...Envoyez, je « vous prie, votre brochure de propagande pour leur donner de la lumière ! »

Oh ! Neutralité que de crimes on commet en ton nom !

Après l'agréable rôle de secrétaire nous voici, abordant, celui plus pénible de trésorière car nous sommes l'une et l'autre.

Nos frais se réduisent au minimum ; l'affranchissement de nos envois ; mais il faut songer que, très heureusement, nos envois augmentent chaque jour, que si nous voulons réellement exercer une action il faut pouvoir toujours plus, augmenter le nombre de nos correspondants !

Nous n'ambitionnons pas que nos moyens nous permettent d'acheter les consciences, nous ne visons qu'à les éclairer, encore faut-il pouvoir le faire.

Si, comme je veux l'espérer, un grand nombre d'entre vous nous approuvent, elles n'oublieront pas que le « Service de propagande française » rattaché aux Sociétés féminines françaises.

Thérèse CASEVITZ-ROUFF.

L'ACTION DES NEUTRES

Mme Isabelle Debran, de nationalité américaine, directrice du journal **Pour la femme** (Genève). Les tendances francophiles de ce journal valurent à sa directrice l'honneur de figurer sur la liste noire de nos ennemis. Lorsqu'elle se rendit en Allemagne pour y faire sur le féminisme des conférences qu'on lui demandait, elle fut arrêtée à la frontière et internée dans différentes prisons où on la laissa plusieurs jours sans nourriture. Vu l'absence complète de preuves de culpabilité, elle fut reconduite à la frontière suisse. Mme Debran fit aussitôt le récit de ses aventures dans plusieurs journaux français et suisses, et ses articles eurent une vive répercussion en Europe. Sur l'initiative de M. Herriot, maire de Lyon, elle continue en France sa propagande anti-allemande en donnant des conférences intitulées : « Prisonnière en Allemagne ».

GUERRE A L'ALCOOL

Le Bon Exemple

L'appel que nous avons fait à l'expérience de nos lecteurs en matière antialcoolique nous a valu les nouvelles et intéressantes communications suivantes :

CAMPAGNE D'UN QUART DE SIECLE

Il y a 26 ou 27 ans, que j'ai signé l'engagement de tempérance de la Ligue nationale antialcoolique ainsi que mon mari, pour donner l'exemple, et nous avons élevé nos six enfants dans ces idées.

Deux ou trois ans après, nous avons aidé à créer à Guebwiller en Alsace, où nous vivions alors, un restaurant antialcoolique qui existait encore avant la guerre. C'est vers cette époque que j'ai entendu la timide remarque de ma femme de chambre : « Pourquoi Madame offre-t-elle des liqueurs lorsqu'elle donne un dîner puisqu'elle trouve que c'est mal-sain ? » J'ai compris qu'il fallait avoir le courage d'être logique jusqu'au bout et j'ai supprimé les liqueurs à mes hôtes, malgré les protestations amicales et parfois un peu irritées de ceux qui sentaient la gêne d'un principe et qui annonçaient qu'ils apporteraient chez moi une petite gourde de cognac, ce qu'ils n'ont jamais fait.

Le plus dur a été de refuser du « Calvados » au déjeuner annuel du Conseil municipal de notre commune en Normandie. On m'avait dit que ce serait impossible ; je l'ai fait (avec toute l'amabilité possible) mais je l'ai fait en donnant mes raisons de principe, malgré un étonnement mal dissimulé et une approbation très douteuse. Je considère que c'est mon plus grand triomphe antialcoolique car en Normandie le café sans « Calvados » n'est pas du café c'est pire que rien.

Depuis quelques années, je vais une ou deux fois par an visiter comme déléguée cantonale les 17 écoles de mon canton, parler aux enfants et donner de petites récompenses à ceux qui ont tenu bon pendant l'année et n'ont pas pris d'alcool du moins autant que les maîtres peuvent en juger. Il semble qu'il y ait un véritable progrès parmi les enfants au point de vue alcoolique.

J'ai cherché à trouver dans d'autres cantons voisins des dames voulant faire le même travail et j'ai réussi pour deux autres cantons. Dans le même ordre de préoccupation antialcoolique, j'ai dernièrement aidé à créer un foyer du soldat à Lisieux.

Il m'est arrivé de signer l'abstinence totale pour quelques mois en même temps qu'un cocher alcoolique dans l'espoir de le soutenir dans ses bonnes résolutions. Je dois dire que le résultat n'a pas été brillant. J'ai su au bout de quelque temps qu'il continuait à boire tandis que je m'astreignais à l'eau pure dont je fais du reste très habituellement usage.

de WITT-SCHLUMBERGER

LA LUTTE FEMININE

Depuis quinze ans, je suis abstinente, et je m'occupe activement de la propagande antialcoolique. Ainsi que plusieurs de vos correspondants, je considère le cabaret avec ses tentations, comme le principal propagateur de l'alcoolisme dans notre pays. Mais je constate qu'en France, contrairement à ce qui se passe dans les autres pays, ceux qui s'intéressent à la lutte contre l'alcool n'appartiennent pas en général, à la bourgeoisie, alors qu'en Angleterre, en Amérique, et en Suisse, toutes les femmes qui mènent la lutte active contre l'alcool appartiennent à cette classe.

Au point de vue féministe, le mouvement de Mme d'Orelli à Zurich est ce qui existe de plus intéressant en Europe. Mme d'Orelli a fondé sept restaurants abstinents faisant tous des bénéfices ; elle a été choisie par le vote cantonal pour diriger le restaurant abstinent de la Maison du Peuple. De plus, la société est propriétaire de l'hôtel du Zurichberg, qui a 80 lits, et cet hôtel a tellement prospéré qu'on a été obligé de créer une annexe de 80 lits. Tout ce qui a été fait, achats de terrains, construction des bâtiments et direction, — est exclusivement entre des mains féminines, aucun homme ne fait même partie du comité de direction.

En Amérique, à Boston, le docteur Cabot a fondé une clinique en opposition avec les scientistes chrétiens, voulant prouver que la prière chrétienne est aussi efficace pour guérir les malades que la prière des scientistes chrétiens. Le docteur Cabot guérit, par sa méthode, beau-

coup d'ivrognes. Il commence par faire appel à la volonté affaiblie du buveur, et par lui prouver qu'une volonté faible ne peut devenir forte que si elle s'appuie sur un principe religieux. Peu à peu, il arrive à convertir le buveur par des exemples probants ; et il affirme, dans son livre *Religion et Médecine*, avoir guéri beaucoup de malades à tous les degrés d'intoxication alcoolique.

C'est, du reste, ce qu'essaye de faire la Croix Bleue française, qui est essentiellement une société d'évangélisation pour le relèvement des buveurs.

Il me semble que la meilleure façon de lutter contre l'alcool serait de substituer aux cabarets des salles pareilles à ces établissements, mais où les consommateurs ne pourraient trouver que des boissons réellement hygiéniques.

A Paris, on a ouvert 51, avenue de l'Observatoire un foyer pour les soldats où il n'y a, comme boissons, que café, thé, chocolat et sirops variés. On nous avait assuré que nous n'aurions pas de clientèle; nous avons une moyenne de soixante à quatre-vingts soldats par après-midi, et devant le succès de cette tentative trois autres foyers viennent de s'ouvrir, fondés sur les mêmes principes.

Ce que dit Mme Poirson sur la nécessité de trouver une boisson remplaçant l'alcool est très juste ; cette question a préoccupé toutes les sociétés antialcooliques depuis bien des années, mais malgré tous les efforts on n'a encore trouvé rien pouvant remplacer absolument pour le consommateur ordinaire, les boissons à base alcoolique.

PARMI LES BOUILLEURS DE CRU

Ils sont terribles à la campagne, particulièrement dans les provinces où fleurit le prunier !

Nulle raison ne peut les entraîner à donner une autre destination que l'alcool aux fruits de leur verger. « Que ferions-nous de nos prunes si nous n'en faisions de l'alcool ? » Ils prétendent, d'ailleurs, que cet alcool est pur, excellent, qu'il ne saurait nuire, même bu en certaine quantité, et que, pris raisonnablement, il soutient les forces, excite, au travail, et de la sorte, augmente encore les bénéfices qu'on en tire.

Le rachitisme, l'idiotie et autres tares des enfants, produits douloureux de parents alcooliques ou qui deviennent des charges pour la Société, contrainte de soigner ces déchets du vice immonde, ces tristes indésirés, au détriment de ses produits sains qu'elle est loin encore de protéger et d'élever selon les meilleures conditions de l'hygiène corporelle et spirituelle. Mais, pour les paysans, l'alcool fabriqué en dehors de leur pressoir est le seul coupable. Le leur, pur extrait de fruits, ne saurait être malfaisant. D'ailleurs, ils n'en démordent pas : la goutte à 4 heures du matin, leur est nécessaire pour conjurer le froid, les fortifier et se mettre en train.

J'eus beau leur expliquer que la goutte n'est pas un fortifiant, mais un excitant malsain qui use le système nerveux, corrompt le sang et détruit les forces vitales, ils crient : « Vive la goutte ! » se l'administrent sans mesure et la préconisent entre eux; si bien que certaines femmes, non seulement ont aussi contracté l'habitude de la prendre, mais encore en donnent à leurs enfants avec du pain pour faire la trempette. Je connais une jolie petite fille de dix ans, ayant déjà une voix enrouée d'ivrognesse, parce qu'en guise de potage, sa mère lui sert comme à elle-même, du pain trempé dans du vin ou de l'eau de vie. Les fréquents malaises de l'enfant ont fait conseiller le lait par le médecin, mais l'estomac de la fillette est devenu réfractaire. Il est triste d'entendre sa voix cassée, de voir ses yeux fiévreux et ses joues d'un rouge de brique.

Que d'exemples, hélas! à l'appui de celui-là ! Aussi, nous faisons appel aux instituteurs et institutrices, afin que d'une manière délicate, ils agissent sur l'esprit des enfants, pour qu'au besoin ceux-ci se rendent compte du mal qu'on leur fait, et pour qu'ils réclament chez eux, au lieu de trempette nocive, une simple tartine de pain et de fromage, toujours à leur portée, et que les parents les plus ignorants, les plus paresseux et même les plus ivrognes ne leur refuseront pas.

Afin de braver mes bons avis, certains fermiers, lorsque dernièrement je passais à proximité de leur maison, arrivaient vite sur le seuil pour me crier un : «Vive la goutte ! » qui sentait à dix pas son alcool. J'ai fini par leur répondre : « Oui, oui, vive la goutte, jusqu'à ce que vous vous tordiez dans les douleurs lancinantes de la maladie de ce nom, provoquée par vos gouttes quotidiennes et, en attendant que la mort s'ensuive », car il me fut facile de leur citer des exemples d'alcooliques ayant brusquement succombé par la goutte remontée au cœur, et d'autres terrassés par les crises horribles du delirum tremens. Mais ils criaient de plus belle: « Vive la goutte! »

— Donc, ils demeurent insensibles et sourds aux arguments les plus décisifs. Par conséquent, il faut, aux grands maux, les grands remèdes, et le plus vite possible, couper le mal dans sa racine en supprimant, non seulement le privilège insensé du bouilleur de cru, mais en limitant au plus tôt et de plus en plus, les débits de boisson. D'ailleurs, en général ce sont ceux qui auront crié et menacé le plus avant le vote et la promulgation de ces lois de salut public, qui s'inclineront le plus vite devant le fait accompli. Or, il ne saurait être de moment plus favorable que celui-ci, où justifiées par la grande guerre, les mesures radicales de cet ordre s'imposent aux plus récalcitrants. On en a la preuve par la Russie délivrée de l'alcool depuis les hostilités et s'en applaudissant chaque jour davantage.

Du reste, la sobriété en toute chose est un brevet de longue vie, — comme de vie heureuse et respectable ; car, enfin, il faut en revenir toujours au vieux précepte : « Une âme saine dans un corps sain. »

Amélie HAMNER,
Présidente de l'Union Fraternelle des Femmes.

AFFIRMATION DE PRINCIPES

Je ne croyais pas que les deux mots jetés en courant au milieu d'une lettre privée auraient les honneurs de la publication. Si je l'avais su, j'aurais au moins dit que mes principes sont absolument d'accord avec mon estomac; donc même si l'alcool ne m'avait pas incommodée, je l'aurais supprimé de mon alimentation aussi radicalement par principe que je l'ai fait par hygiène. J'ai voulu dire que j'avais à cette suppression moins de mérite que ceux pour qui elle est un sacrifice.

J'ajoute que même si la considération égoïste de ma santé ne m'y forçait pas, je n'aurais aucun égard aux préjugés d'autrui et en aucun cas on ne me ferait déroger à la loi que je me serais imposée. Pour éviter des discussions, de petits scandales, nous cédons parfois à des usages contraires à nos goûts et à notre conscience et contribuons ainsi à entretenir des erreurs comme celle-ci : on ne peut vivre sans alcool. **Alice Berthet.**

Réponses à une Manœuvre pacifiste

Nous avons reçu à ce sujet, les nouvelles protestations suivantes :

DESAVEU DE LA SOCIETE NATIONALE DU FEMINISME FRANÇAIS

La « Société Nationale du Féminisme Français » désapprouve hautement la manœuvre pacifiste qui vient de se produire avec *une inconscience déconcertante.*

S'il est à l'heure actuelle « Un devoir urgent pour les femmes ! », c'est *de savoir* que le pacifisme est anti-français et qu'il fait le jeu de l'Allemagne.

Montrer de l'indulgence pour la brochure du Comité International est un crime de lèse-patrie !

La Présidente,
Remember

DESAVEU DE L'UNION FRATERNELLE DES FEMMES

L'U. F. F. ayant dit à propos de la Conférence de la Haye, ce qu'elle pensait des manœuvres pacifistes, se joint à la L. F. D. F. et à l'U. F. S. F. pour protester contre la campagne menée actuellement en faveur de la paix, par un groupement féminin, mais non féministe.

La Présidente : AMÉLIE HAMNER
Le Secrétaire générale, Juliette RASPAIL

DESAVEU DE LA FEDERATION DES FEMMES RADICALES ET RADICALES-SOCIALISTES

Dès le mois d'avril à Lausanne l'occasion nous a été donnée de stigmatiser les personnes qui parlaient de paix aux armes.

Dans ma conférence de la *Maison du peuple*, je dis: Aucune mère française, aucune féministe ne voudrait s'occuper de pacifisme quand nos fils et nos maris se font tuer, victimes d'une agression inqualifiable, qu'on brûle nos villes, qu'on torture et qu'on fusille des femmes et des enfants, — qui ne sont pas armés. On trompe les neutres en leur faisant croire que les Françaises sont en désaccord avec les Français.

On nous a pris nos fils aînés pour la défense de la patrie, nous les avons donnés avec courage et résignation pour ne pas tomber sous le joug ennemi. Les Françaises seraient bien égoïstes ou bien aveugles si elles réclamaient une paix prématurée, afin que dans 5 ans, dans 10 ans, on vint arracher de leurs bras leurs plus jeunes fils pour recommencer la lutte des aînés. C'est parce que les Françaises aiment la paix véritable qu'elles veulent la guerre à outrance et acceptent les plus douloureux sacrifices!...

Quelque temps après, je fus invitée à une réunion intime à l'*Union des femmes*. Là était venue une avocate de Genève, fondatrice d'une société *pacifiste*. Cette dame fit appel à toutes les femmes, disant que celles des pays belligérants peuvent adhérer, parce qu'il s'agit d'une action *éducative*. Elle ajouta qu'à Genève on avait eu des adhésions de femmes de nationalités diverses.

Je demandai la parole et répétai ce que j'avais dit à la Maison du Peuple. On insista. Je dis alors formellement: même si vous vous proposez un but, purement éducatif, l'adhésion des Françaises ne pourrait que produire la plus mauvaise impression et les plus graves malentendus. Laissez les *Françaises* à leur devoir patriotique. Si la Suisse était envahie, ravagée, vous feriez comme elles.

Mme Sirveu, femme d'un professeur français de l'Université, se leva alors et dit qu'elle était venue pour protester contre la propagande pacifiste proposée aux Françaises et qu'elle s'associait pleinement à mes déclarations, qui rendaient son intervention inutile.

Alors l'aimable et distinguée présidente, Mme Schnetzler Vincent dit qu'elle respectait le sentiment des Françaises et qu'elles seules étaient juges de l'attitude à avoir dans des circonstances aussi cruelles pour elles.

J'ignore combien d'adhésions la fondatrice de la société pacifiste mondiale recueillit à l'Union des femmes, mais je sais qu'un grand courant de sympathie s'y dessina pour la France et l'opinion des Françaises et que plusieurs Suissesses nous félicitèrent.

Une autre fois, un grand ami de la France me montra la petite revue de M. Broda (sujet autrichien). Je lui exprimai mon étonnement et lui dis que ce n'était pas travailler pour la France, bien au contraire, que de diffuser pareils écrits. J'eus la satisfaction d'y lire un désaveu formel de M. F. Buisson. Il interdisait de mettre son nom dans *La Voix de l'humanité*. Plusieurs personnes ayant fait partie du Comité des Documents du Progrès, écrivirent également pour interdire l'usage de leur nom.

Enfin, en été, personne ne se fût douté qu'il y avait eu à Lausanne un congrès pacifiste si M. A. Valabrègue n'avait dans un spirituel article de la *Tribune de Lausanne*, raconté « le four » ridicule de cette manifestation, comprenant une douzaine de personnes!

Il serait honteux pour les Françaises de suivre des aveugles, sinon des égoïstes, qui dans leur inconscience réjouissent nos ennemis.

Pour *la Fédération des femmes radicales et radicales-socialistes*,
GABRIELLE MOYSE.

Bulletin des Sociétés féministes

CONSEIL NATIONAL DES FEMMES FRANÇAISES

Le Conseil a tenu le 9 décembre, son assemblée trimestrielle sous la présidence de Mme Jules Siegfried.

Après le rapport de la secrétaire générale marquant les bonnes relations du Conseil avec ceux des nations amies, des nouvelles sont données de la branche rouennaise. Nos lecteurs connaissent la belle action antialcoolique de Mme Maillard. Un de ses Cercles du Soldat a noté du 25 avril au 25 novembre 50.000 entrées.

Viennent ensuite les rapports des sections.

Assistance (Mme Wéil, présidente). — La dernière réunion de la section a donné lieu à d'intéressantes communications de diverses œuvres : l'Atelier des Mutilés, la Société des Amis, l'Aide aux femmes anémiées.

Hygiène. — Mme Alphen-Salvador, présidente, expose ses démarches en vue de la création d'un cercle du soldat à Paris.

Un échange de vues s'engage. Mme Brunschvicg propose que le Conseil écrive aux chefs de corps pour leur offrir d'organiser dans leurs régions des foyers du soldat. Une brochure guide serait rédigée pour cet objet.

Mme Avril approuve l'idée pour les régions où le Conseil trouverait des déléguées sûres. Le Conseil décide d'intervenir d'autre part auprès des autorités pour réclamer le rétablissement des anciennes coopératives militaires.

Education. — Mme Kergomard, présidente, rappelle la campagne de la Section en faveur de l'unification de l'enseignement secondaire pour les deux sexes. Elle fait adhérer le Conseil à un vœu adressé au ministre de l'Instruction publique par la Société d'éducation technique de la Gironde pour l'éducation simultanée des deux mains.

Paix. — Mlle Toussaint, présidente, a reçu une nouvelle convocation pour le Congrès de Berne. Elle écrit qu'il serait nécessaire de prendre une résolution ferme concernant les réunions internationales. Elle propose l'ordre du jour suivant :

« Le Conseil National des Femmes Françaises, bien résolu à ne prendre part, jusqu'à la fin des hostilités, à aucun Congrès international d'ordre politique, décide de ne plus répondre désormais aux invitations qui pourraient lui parvenir pour des réunions de ce genre, que par l'envoi du texte de la présente résolution. »

Ce vœu est adopté à l'unanimité.

Législation. — Mme Pichon-Landry, présidente, rend compte de la situation au Parlement de la question de la tutelle sur laquelle nos lecteurs sont déjà renseignés. Le Conseil adhère au vœu de l'Union Fraternelle des Femmes dont nous avons publié le texte.

Mme Avril de Sainte-Croix, rappelant la circulaire du Général Gallieni et celle du Ministre des Finances qui annoncent que les hommes seront remplacés par des femmes dans divers services, dit que le Bureau du C. N. a remercié les Ministres compétents et leur a demandé de bien vouloir s'intéresser tout particulièrement aux femmes que le C. N. leur adresserait.

Mme Siegfried remercie les membres du Conseil de leur assiduité pendant cette année, forme des vœux pour leurs œuvres particulières et termine par ces paroles : Nous espérons que la nouvelle année nous apportera la paix, mais nous ne voulons qu'une paix basée sur la justice, dussions-nous souffrir encore davantage. »

La Presse et les Femmes

LES FEMMES A L'ARMEE

Le Petit Parisien, Dr Toulouse.

Donc, les femmes entrent au ministère de la Guerre. Mais il existe dans l'armée une foule d'emplois qui n'ont de militaire que le nom ou le costume...

Vous savez mieux que moi, mon général, les centaines de mille emplois qu'on pourrait parmi ceux-là faire tenir par des femmes; et sans doute vous élargirez progressivement le champ de votre mesure. Certes, tous les préjugés, toutes les routines, tous les intérêts personnels vont une fois de plus faire bloc contre cette initiative. Mais vous ne les écouterez pas. Ni les administrateurs du service de santé qui disent que les femmes sont employées partout — ce qui est inexact, qu'elles ne peuvent tout faire — ce qui est faux, puisque dans les hôpitaux civils elles font tout, — qu'on ne peut les employer près du front, — ce qui n'est pas juste, puisque des infirmières sont parties pour les Dardanelles et que tant de femmes restent dans leur maison en première ligne. »

... On n'a encore rien trouvé de mieux que les femmes pour aider les hommes dans le civil: si l'on essayait du système dans le militaire?

LE TRAVAIL DES MUNITIONS EN ANGLETERRE

Le Matin, Jean Cruppi.

... L'armement fait largement appel au travail féminin. Dans les usines que je viens de visiter, j'ai rencontré, auprès des simples ouvrières, de nombreuses dames et jeunes filles venues là en volontaires et qui s'appliquent aussi exactement que leurs compagnes à la rude fabrication des projectiles et des armes. Elles portent un uniforme bleu, avec une coiffe de même couleur. Il y a là des femmes de l'aristocratie qui, pour la bonne règle, perçoivent un salaire dont elles font l'usage qu'on devine.

... Le matin, dès sept heures, les jeunes filles prennent le train pour se rendre à l'usine avec leurs camarades de travail. Alors naissent des solidarités, de nobles sympathies dont nous ne pouvons pas encore, en pleine tourmente, mesurer la portée sociale. Que de malentendus vont s'effacer peut-être! Quelles harmonies vont grandir entre des êtres qui auront ensemble tant travaillé et tant souffert!

LE NAUFRAGE DE L'ANGLIA

Le Petit Parisien, A. Jullien.

Les infirmières, de leur côté, étaient admirables de dévouement. Sans penser une seconde à leur sécurité personnelle, elles ne cessèrent, jusqu'à la fin, d'aider les matelots et les soldats valides à transporter de leurs lits sur le pont, puis dans les canots les pauvres êtres endoloris et sanglants confiés à leurs soins. Sans trêve ni répit, on les vit remonter avec leur précieux fardeau, en dépit des difficultés sans cesse accrues par l'inclinaison du navire.

Toutes affrontèrent la mort avec le même calme courage que leur sœur Edith Cavell. Toutes se montrèrent dignes d'elle.

LES FEMMES MARIEES ET L'EMPRUNT

Le Journal, Ch. Debierre.

Je signale au ministre des finances qu'il y a une petite mine à exploiter au profit du trésor de guerre s'il trouve le moyen de procurer aux femmes l'avantage de souscrire sous leur nom personnel et de retirer les titres de leur souscription sans avoir besoin d'autorisation ou de procuration de leur mari.

PERSPICACITE FEMININE

La Guerre Sociale, André Chéradame.

Il est bien regrettable que les suffragettes de Grande-Bretagne n'aient pas pu se faire écouter en temps utile, car elles ont fait preuve, en ce qui concerne les événements d'Orient, de beaucoup plus de perspicacité et d'esprit de décision que le cabinet de Londres.

LA LANGUE FRANÇAISE ET LES JOURNAUX DE MODE

Le Temps J. B.

... Le superlatif pittoresque les hantait, l'adjectif posé les transportait. Que de « robes ensilhouettantes », que de « jaquettes élégantes », que d'« écharpes passionnément légères », que de « cambrures de rêve de cuissiers »... De grâce, mesdames Grisette, Fleurette, marquise Durand, comtesse Dupin, dérivez en français lorsque vous nous parlez de modes ou de chiffons; ce sera encore la meilleure façon, et la plus spirituelle, de donner à vos journaux la signature de notre pays.

Chronique des Œuvres et Institutions

L'AIDE MORALE

« L'Aide morale » donnera dimanche le 19 décembre à 4 h. 1/2 pour le IIIe arrondissement dans le grand amphithéâtre du Conservatoire national des Arts et Métiers, dans la salle des fêtes du VIe dans la salle des fêtes du XIIe, dans la salle des fêtes du XIIIe, dans la salle des fêtes du XVIIIe et dans la salle des fêtes de la mairie d'Issy-les-Moulineaux.

A louer, avec ou sans promesses de vente, immeuble neuf de petite surface et totalité, à disposer avec agencements pour tout usage, et principalement pour commerce ou industrie. Sous-sol, rez-de-chaussée et 4 étages. Belle façade en pierre, de 19 mètres de largeur. Près Station Lamarck du Nord-Sud. Prix 14.000 fr. par an.

Hommage aux Femmes

PAR

ODETTE BUSSARD

(*Suite*)

Nous ne saurions omettre, dans les œuvres d'aide aux artistes, ces cigales si éprouvées, l'*Union des Arts* de Mlle Rachel Boyer de la Comédie Française avec son exposition de travaux de Mutilés et l'*Œuvre du Repos des Artistes*, fondée à la Féria par Mme George Bachmann, l'*Union fraternelle des artistes* où s'est dépensée Mme Dussanne.

Enfin, toute une floraison d'œuvres d'aide aux soldats et post-hospitalière a été créée par des femmes. C'est la *Serviette du Soldat*, charmante idée toute maternelle de Mme Nathan; ce sont les œuvres de la *Croix-Verte* avec ses nombreuses sections: que dirigent Mmes Bayard, Monmory, Lacour, Decker-David, Bayle, Koechlin, Cayx, Salomon,Senet-Ambroise Thomas Muston, Celles de la *Croix Violette* où Mme Marya Chélyga fonda cette touchante aide aux vieillards, ouvroir et assistance, les *Blessés au travail*, de Mme Eugène Simon qui en leur donnant un métier travaille à réhabiliter physiquement les Mutilés de la Guerre; de Mme Léopold Kahn qui introduit à l'Asile des Aveugles-Convalescents de Reuilly une école de massage, école normale, bien entendu pour former des maîtres-masseurs, tentative déjà couronnée de succès; de ses amies et élèves qui vont apprendre à lire aux blessés illettrés de nos hôpitaux et de nos asiles. C'est encore l'*Office Central de l'Assistance Maternelle et Infantile* de la Générale Michel, les Ateliers de Couture des *Syndicats féminins*, l'*Ouvroir* de Mlle Déroulède, la *Mutualité Maternelle*, l'*Aide Immédiate* de la duchesse d'Uzès, l'*Entr'aide* de Mme Duchêne et ses ouvroirs, l'Atelier-cantine de l'*Abbaye de Thélème* de Mme Maria Vérone et de Mme Mégard, l'*Hospitalisation d'enfants* de la comtesse Rœderer. L'œuvre du « Sou par jour » et des Ouvroirs de la *Mode Pratique* de Mme de Broutelles dont l'ingéniosité a trouvé une nouvelle forme d'organiser la charité, l'*Ambulance Coloniale* de Mme Maurice Raynaud, les *Colonies d'enfants d'Etretat* de Mmes Xavier Privas et Ch. Müller, *Les Filiales de la Chaussée du Maine*, de Mme Frank-Paux, qui envoie des pupilles de guerre jusqu'en Tunisie. Des œuvres, enfin, de secours élevé telle cette Aide-Morale, fondée par Mme Moll-Weiss et dont le nom dit assez le but; telle encore cette Patriotique Société de *Propagande française à l'Etranger* dont Mme Cazewitz-Rouff est l'active secrétaire.

Volontaires aussi toutes ces femmes de la zone de feu dont les journaux, tous les jours, nous rapportent mille traits de courage. Celles de Reims, visibles par le Maître, en sont, en renforcent l'immortel prototype.

Reims, ville ouverte, sans fortifications et sans armes, est depuis un an soumise à un bombardement quotidien.

Autrement dit, à toute heure de jour ou de nuit, à chaque minute, à chaque seconde, peut tomber sur le coin de rue que vous tournez, au milieu de la place que vous traversez, dans la chambre que vous habitez, un obus petit, moyen ou gros.

— Il faut des nerfs solides, pour mener cette vie, un an durant.

— Affaire d'habitude, me répond une fillette de quinze ans.

C'est une toute petite fillette, aux robes courtes encore, aux cheveux blonds, tirés comme avec un câble, tombant sur le dos en maigre natte.

Une brave femme qu'on avait signalée au reporter l'accueille ainsi:

— Vous vous êtes dérangés de Paris pour venir me voir. Ah ! ça c'est fort, c'est plus fort que tout.

« Que voulez-vous que je vous dise, que j'ai huit enfants, mais tout le quartier le sait.

« Je n'ai jamais bougé de Reims depuis le début de la guerre, prétendez-vous ? Eh bien ! qu'est-ce qu'il y a d'extraordinaire ? Je suis pas la seule. Il y en a 20.000 comme moi.

— N'est-il pas exact, demandai-je doucement, que non contente de vos huit enfants, vous en avez recueilli trois petits dont la mère avait été tuée ?

— Oh ! ils étaient si petits, répondit en souriant la brave femme, que ce n'est pas la peine d'en parler.

Et grave soudain, elle ajouta

—Leur mère était ma voisine depuis longtemps. Je ne pouvais pas faire moins.

L'envoyé du *Matin* entre dans une modeste boutique restée ouverte, et tenue par une marchande âgée.

La petite vieille me confie :

— Evidemment, monsieur, ici, on est quelquefois secoué, mais on s'y fait.

— Affaire d'habitude ?

— Vous l'avez dit, monsieur, et puis où aller ?

— A Paris, par exemple, murmural-je.

La petite vieille a un sursaut, elle me jette un regard par-dessus ses lunettes, et, péremptoire, me réplique :

— Ah ! ça, jamais. Paris est trop « hasardeux ».

Plus loin, un éventaire en plein vent.

Sur une table qu'abrite un parapluie, une femme s'obstine à vendre des cartes postales, quand un obus tombe à cent mètres d'elle. Le simple déplacement d'air fait voler en l'air toutes les cartes.

Et la bonne femme, sans se lasser, les ramasse, murmurant, résignée :

— C'est tout de même épatant. Ils n'ont donc que cela à faire ? Il y a un an que cela dure !

L'heure du dîner est arrivée.

J'entre dans un restaurant. Nous sommes là une quinzaine, répartis par petites tables. On m'a averti que l'heure de la fermeture me réservait une surprise peu ordinaire. J'attends.

Cinq minutes avant l'heure dite surgit une petite fille, mignonne, adorable.

« Tiens, v'là le gendarme ! crient en chœur les enfants.

C'est en effet le gendarme.

D'un ton net, bref, autoritaire, elle lit :

— Du feu.

— Mais j'ai pas fini mon dessert.

— Ça ne me regarde pas, du feu.

Tout le monde rit, mais tout le monde s'en va.

Et, pour finir, ce trait d'héroïque obstination d'une humble petite vendeuse d'un grand magasin.

Un éclat d'obus l'avait effleuré, après 2 mois pendant lesquels on avait « tenu » :

Le patron, tout ému, rassemble son personnel et dit :

— Mes enfants, vous voyez les dangers que vous courez. Je ne veux pas vous laisser exposés plus longtemps. Nous allons fermer.

— Comment ! riposte la vendeuse, qui a échappé par miracle à la mort, voilà un an qu'on tient et nous fermerions maintenant ! Ça, jamais de la vie ! Il faut tenir, et tenir jusqu'au bout. Sans cela, de quoi aurions-nous l'air ?

Et le patron qui me conte cette histoire, me confie :

— En face d'une telle gosse, je me suis senti un bien petit garçon.

— Voilà comment on meurt pour cent francs par mois !

— Soixante-quinze francs, rectifia-t-il.

Résistance civile aussi et haut exemple de ce que peuvent les qualités d'ordre et d'organisation féminines lorsqu'elles sont accompagnées de ce courage moral qu'exige leur accomplissement dans les heures tragiques de l'invasion, que ceux de Mme Macherez, la maîtresse de Soissons, de sœur Marie Rosuet qui obtint la vie de Clermont en Argonne, de Mlle Carré, de Guise, maîtresse par intérim — et quel intérim! — elle aussi; de Mme Chéron, secrétaire de la mairie de Bouffignereux (Aisne); de Mlle Duvinage, receveuse improvisée *pendant* le bombardement de son village; de l'héroïne de 47 ans que l'*Officiel* vient de nommer à l'*ordre de l'armée*, Emilienne Moreau, qui, en septembre, à la prise de Loos, organisa un poste de secours chez elle, y transporta les blessés, enfin, avec quelques infirmiers anglais, fit le coup de feu contre des soldats ennemis qui tiraient encore sur le poste, de bien d'autres, connues ou inconnues, qu'on voudrait pouvoir nommer toutes.

***

L'hommage rendu par la presse et la littérature à tous ces exemples qu'elle cite, pour précieux qu'il soit, ne constitue que la monnaie de l'opinion. Cette opinion d'ensemble sur la valeur intrinsèque de la moitié de la France et sur l'œuvre de guerre des femmes, quelle est-elle?

Elle est unanime et deux citations encore, prises au hasard, la résumeront. L'une est empruntée au *Matin* et à un article intitulé « La Française ».

Juger la femme française d'après nos romans, d'après nos pièces de théâtre, est une erreur qu'ont commise pas mal d'étrangers.

Ils n'ont rien compris à cette sorte d'esprit qui pousse le Français à se calomnier lui-même.

De l'exception littéraire, ils ont conclu à la règle de vie d'une nation composée en son immense majorité de braves gens, et d'honnêtes femmes qui vivent dans leurs foyers — jalousement fermés — entre leurs maris et leurs enfants.

Le Français a depuis un an sur les champs de bataille fait ses preuves.

La Française ne lui cède en rien, ni comme courage, ni comme endurance, ni comme vaillance.

La bourgeoise, tout comme la paysanne, a eu du courage pour deux.

Elle y joignait cette bonne humeur qui en double encore le prix.

Aux étrangers qui en douteraient, — mais qui oserait en douter à l'heure actuelle ? — nous répondrons qu'il est toujours téméraire de juger un peuple sur des rencontres de hasard faites sur les boulevards ou dans les promenoirs de concerts.

La vraie Française vit chez elle. Son foyer c'est sa tranchée. Et en paix comme en guerre, elle le défend admirablement.

Et un article d'hier, de M. Urbain Gohier, au *Journal* conclut, avec une force et une sincérité véritablement émouvantes:

Les Françaises ont toujours été patriotes ; elles n'ont jamais montré leur patriotisme avec plus de force et plus de dignité que dans la présente épreuve.

Le dévouement, le sacrifice, la vaillance devant le péril ou devant la douleur, l'effort au delà des limites vraisemblables, tout est naturel à nos femmes.

Si elles ont été parfois méconnues et calomniées par des imbéciles, par les rastas, par les trafiquants de sale « littérature », c'est précisément parce qu'elles ne calculaient pas. Elles sont admirables avec simplicité ; elles ignorent qu'elles sont admirables. Mais les hommes doivent le voir, et s'en souvenir.

La femme se retrouve souveraine au foyer. Sur elle repose l'existence de la nation ; elle conserve ce qui était ; elle prépare ce qui sera.

On lui rappelle aussi qu'elle ne doit chômer d'aucune façon ; la ferme, l'atelier, le ménage, oui ; travailler quatorze heures par jour à l'usine, aux champs, à la maison, oui ; et puis des enfants ! beaucoup d'enfants, pour combler les vides, pour endiguer le pullulement de nos rivaux, pour occuper et garder une large place sous le soleil !

Bien. Et qu'est-ce que nous ferons pour elles, nous les hommes, citoyens, électeurs, législateurs ?

Aux mâles qui se battent bien et à quelques autres, on a déjà décerné 182.600 croix de guerre ; on leur en distribuera encore autant, ou davantage. Toutes les femmes mériteraient la croix de guerre, pour leur force d'âme et leur noblesse dans ces dures années. Il faut leur offrir autre chose : leur droit.

C'est bien là, en effet, la seule récompense digne d'elle. Aujourd'hui, l'héroïsme comme la constance, la décision comme la patience courent les rues, mais c'est une des cruelles ironies du destin que celle-ci qui, pour nous donner le simple *droit au travail* que nous réclamons comme le plus beau des privilèges a déchaîné une guerre mondiale, la plus formidable qui ait été, et mis en présence plus de 10 millions d'hommes sur les fronts de bataille d'une Europe bouleversée. Certes, nous n'avions pas prévu que ce serait par une telle voie douloureuse que nous viendrait la justice. Nous croyions même qu'elle n'apparaîtrait que dans la gloire de la paix universelle. Mais c'est la guerre qui est venue et c'est alors que les Remplaçantes ont pu donner leur mesure et créer un précédent que rien ne pourra jamais annuler. Et cette vertu agissante des femmes qu'on leur déniait n'est justement révélée dans ces tragiques instants où leur âme était en proie à l'incertitude, à la crainte, l'angoisse ou la douleur! C'est que toutes ces vertus étaient là, dans leur âme et qu'*on leur a permis de les laisser fleurir*; c'est qu'aussi, comme nous l'a dit l'autre jour du haut d'une tribune, ainsi qu'un mot d'ordre, une mère déchirée mais stoïque,qui est aussi l'une de nos grandes conductrices; il faut, lorsque l'absence ou la mort, cette absence éternelle, nous a privée d'un être cher, et que nous sommes semblables à un arbre dont on a coupé une maîtresse racine :

« Vivre double, travailler double, aimer double. »

ODETTE BUSSARD.

Mlle Hatzfeld, secrétaire des Cours préparatoires à l'Enseignement supérieur, à la Sorbonne, veut bien nous communiquer le texte d'une conférence de M. Pichon et d'une allocution de M. Alfred Croiset sur la question de l'Enseignement supérieur, relativement aux femmes. Nous publierons avec joie ces pages dont on pressent l'intérêt. A

Dame demande 2 pièces vides, Paris ou environs, avec Dame. N° 1009.

Maisons Recommandées

ALIMENTATION POUR REGIME DIETETIQUE

FARINEUX MALTES et DIASTASES pour Malades, Convalescents, Enfants, Vieillards

PATES ALIMENTAIRES

Maison **Bignon-Pariani.** — Fondée en 1883
5, rue de l'Arcade, Paris Madeleine
Téléph. : 303-04

Pâtes alimentaires en tous genres
Riz, Semoules, Tapiocas; etc.
Conserves alimentaires
Colis militaires franco pour le front

Livraisons dans tout Paris. — Expéditions en Province. — Envoi franco du catalogue sur demande.

BIERES

BIERES FANTA non alcoolisées
Bière Spéciale pour Nourrices
Bière de Table
Bière Fine pour Soirées
6, rue Guyot (Paris). — Téléph.: 513-82

HORS-D'ŒUVRE

Maison **J. PATIN** (fondée en 1879), 21, rue des Mathurins (près la rue Tronchet). — Téléph. : Central 17-59.

Produits alimentaires pour Soldats et Prisonniers de Guerre
Cafés — Thés — Maté.

Variés de Hors-d'Œuvres.

Livraisons Paris — Expéditions en

La gérante : JANE MISME.

Imprimerie F. CONTY, 11, rue Molière.